

MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant
la construction d'un bâtiment à l'usage de magasin des téléphones
à l'Ackerstrasse à Zurich**

(Du 25 mai 1948)

Monsieur le Président et Messieurs,

La forte augmentation du trafic téléphonique et du nombre des abonnés au téléphone qui s'est manifestée de façon générale au cours de la dernière décennie a eu pour conséquence la nécessité d'agrandir tous les centraux et d'en installer de nouveaux. En outre, l'administration des postes, télégraphes et téléphones s'est vue dans l'obligation d'étendre encore son réseau de lignes et de câbles. En conséquence, elle a dû acquérir toujours plus de matériel de construction de lignes et de câbles, accroître constamment les réserves d'appareils et le parc des véhicules et enfin agrandir considérablement les locaux à l'usage de magasins, de garages et d'ateliers. Depuis quelques années, il a été construit en diverses parties du pays, pour faciliter le travail des services de construction et d'installation, de nouveaux magasins des téléphones et de nouveaux garages, qui permettent à l'administration de desservir promptement les installateurs et les abonnés.

A Zurich, où le nombre des stations de tout le groupe de réseaux a passé de 31 000 en 1925 à 160 000 actuellement, le service des magasins, des garages et des ateliers commence à se trouver dans une situation critique sous le rapport de la place, en raison de l'augmentation nécessaire des stocks de matériel et du parc des véhicules. Au cours de cette même période, le nombre des véhicules à moteur et des remorques a passé de 14 à 100. Le service dont il s'agit dispose, en fait de locaux, des installations sises au numéro 119 de la Hardturmstrasse, acquises en 1925 et qui consistent en plusieurs bâtiments, en partie délabrés, servant de magasins, de garages et de remises, en hangars et en places d'entreposage, ainsi que du magasin d'appareils construit en 1900 au numéro 14 de l'Ackerstrasse. En 1932, l'administration des téléphones agrandit ces installations en reprenant pour ses services la remise située Ackerstrasse 18 et utilisée

jusqu'alors par la poste. En outre, elle a pu mettre en service dernièrement une halle provisoire pour automobiles construite sur un terrain contigu à l'immeuble précité de la Hardturmstrasse et acquis il y a une année de la ville de Zurich; les conditions de logement des véhicules en ont été quelque peu améliorées.

La situation est cependant loin d'être satisfaisante, d'autant moins que les circonscriptions administratives, jusqu'alors indépendantes, de Baden et de Wohlen (Argovie) ont été rattachées en 1939 à celle de Zurich. Il s'ensuivit un accroissement des stocks de matériel et du parc des véhicules rendant le manque de place plus sensible encore. Ce malheureux état de choses entrave fortement la marche du service. Cependant, le nombre des abonnés ne cesse de s'accroître, ce qui nécessite une augmentation correspondante des réserves de matériel et des véhicules. Dans ces conditions, l'administration des téléphones se verra obligée de prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour assurer une marche satisfaisante et économique du service des magasins, des ateliers et des garages, et pour organiser plus rationnellement les relations avec la clientèle.

A cet effet, il est prévu d'agrandir les installations situées à la Hardturmstrasse et de les réserver à l'entreposage du matériel de câbles et de lignes et au logement des véhicules, tandis que le magasin des appareils se trouvera à l'Ackerstrasse. Grâce à cette séparation et au fait que ce dernier immeuble est plus rapproché du centre de la ville, les relations avec le service des installations du téléphone et avec les concessionnaires privés, au nombre de plus de cent, seront plus faciles et plus rapides. Les installations actuelles à l'Ackerstrasse sont loin d'offrir un abri suffisant pour l'ensemble des magasins des appareils; il faut donc construire un nouveau bâtiment. Le terrain nécessaire est à disposition: on a démoli la vieille remise reprise autrefois de la poste; la place libre, réunie à la cour actuelle, dont l'utilisation n'est pas rationnelle, donnera un très bon terrain à bâtir. Le bâtiment actuel Ackerstrasse 14, servant de magasin et d'atelier, peut subsister. Il sera relié au nouveau par un passage sur la cour et constituera un complément nécessaire aux nouveaux magasins et ateliers. Il abritera en même temps l'appartement de service.

La direction des constructions fédérales, d'entente avec les organes de l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones, a établi un projet prévoyant un bâtiment de cinq étages, répartis comme il suit:

- | | |
|------------------------|---|
| Caves: | Locaux pour le matériel, vestiaires, local de lavage et local de séchage. |
| Rez-de-chaussée: | Garages. |
| 1 ^{er} étage: | Magasins des appareils, locaux d'emballage. |
| 2 ^e étage: | Locaux d'entrée du matériel, guichets, locaux pour le nettoyage et le contrôle du matériel, local d'expédition. |

3^e étage: Bureaux du matériel et pour les monteurs, local d'instruction et archives.

4^e étage: Ateliers, local de repos.

Le premier et le deuxième étage seront réunis à l'ancien bâtiment par un passage établi au-dessus de la cour.

Les détails architectoniques ressortent des plans élaborés par la direction des constructions fédérales.

Les frais de construction, calculés d'après les prix appliqués le 1^{er} novembre 1947, sont évalués à 1 200 000 francs.

L'administration devra plus tard remplacer par de nouveaux bâtiments à l'usage de magasins et garages les nombreuses constructions, remises et hangars éparpillés sur son terrain du Hardturm. Un projet spécial vous sera présenté en temps utile.

Nous fondant sur les explications qui précèdent, nous vous prions de bien vouloir accorder le crédit nécessaire à l'érection d'un bâtiment à l'usage de magasin des téléphones à l'Ackerstrasse à Zurich en adoptant le projet d'arrêté ci-annexé.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 25 mai 1948.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

CELIO

Le chancelier de la Confédération,

LEIMGRUBER

(Projet)

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

autorisant

**la construction d'un bâtiment à l'usage de magasin des téléphones
à l'Ackerstrasse à Zurich**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 25 mai 1948,

arrête :

Article premier

Un crédit de 1 200 000 francs est ouvert pour la construction d'un bâtiment à l'usage de magasin des téléphones à l'Ackerstrasse à Zurich.

Le Conseil fédéral est autorisé à apporter au projet de construction, dans les limites de ce crédit, les modifications qui se révéleraient nécessaires.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'un bâtiment à l'usage de magasin des téléphones à l'Ackerstrasse à Zurich (Du 25 mai 1948)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1948
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	5444
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.1948
Date	
Data	
Seite	444-447
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 152

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.